



Ville d'Angoulême
Extrait du registre des délibérations

Ajustement du tableau des effectifs

DE20180327_46

Conseil municipal du 27 mars 2018

Rapporteur :
François ELIE

Télétransmise à la Préfecture le 30 MARS 2018
Affichée le 30 mars 2018

L'an deux mille dix huit, le vingt sept mars à 18 heures 00, les membres du Conseil municipal se sont réunis à l'Hôtel de ville suivant la convocation qui leur a été adressée par M. le Maire en application des articles L 2121.9, L 2121.10 et L 2121.12 du Code Général des Collectivités Territoriales

Date de convocation : 14 mars 2018

Membres présents :

M. Xavier BONNEFONT, Mme Stéphanie GARCIA, M. Philippe VERGNAUD, M. François ELIE, Mme Elise VOUVET, M. Joël GUITTON, Mme Isabelle LAGRANGE, M. Patrick BOURGOIN, Mme Véronique DE MAILLARD, M. Pascal MONIER, Mme Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, M. Denis DEBROSSE, Mme Danielle CHAUVET, M. Gérard MARQUET, M. Laïd BOUAZZA, Mme José BOUTTEMY, M. Jean-Pol GATELLIER, Mme Martine FRANÇOIS-ROUGIER, Mme Véronique ARLOT, Mme Elisabeth LASBUGUES, M. Gilbert PIERRE-JUSTIN, Mme Valérie DUBOIS, M. Jean-Philippe POUSSET, M. Murat OZDEMIR, Mme Anne-Sophie BIDOIRE, Mme Samantha BOURGOGNE, M. Guillaume CHUPIN, Mme Noura LAÏRI, M. Arnaud JUIN, Mme Michèle LACROIX-FAYE, M. Patrick LEMAIRE, M. Kader BOUAZZA, M. Jean-Paul PAIN, M. Jacky BOUCHAUD, Mme Brigitte RICCI, M. Philippe LAVAUD, Mme Françoise COUTANT, M. Frédéric SARDIN

Ont donné procuration :

- M. Vincent YOU à M. Xavier BONNEFONT
- Mme Elisabete SERRALHEIRO à Mme Anne-Sophie BIDOIRE
- Mme Cécile MACULA à Mme José BOUTTEMY
- M. Rabah ACHARKI à M. Arnaud JUIN
- Mme Catherine PEREZ à M. Philippe LAVAUD

Président de séance : M. Xavier BONNEFONT

Secrétaire de séance : M. Philippe VERGNAUD

Certifié exécutoire
Pour le Maire,
Le Directeur des Affaires Juridiques
Médéric DAVID

R E S S O U R C E S

Ajustement du tableau des effectifs

Ressources humaines
id : 2137

Conseil municipal
27 mars 2018

46

Rapporteur : François ELIE

Afin d'assurer la continuité des services et de procéder rapidement aux remplacements de fonctionnaires, il vous est proposé de transformer les postes existants pour permettre d'engager les procédures de recrutement ou de mobilité interne :

| Pôle/Direction | Emploi | Grade | Observations | Nombre de postes |
|---------------------------------------------------------|----------------------------------------------------|-----------------------------------------------------|--------------|----------------------|
| Vie quotidienne – Direction de l'enfance | Auxiliaire de puériculture | Auxiliaire de puériculture principal(e) 1ère classe | Fermeture | -1 |
| | | Cadre d'emplois des auxiliaires de puériculture | Création | +1 |
| Cabinet du Maire – Direction de la communication | Chargé(e) de communication interne | Assistant(e) conservation principal(e) 1ère classe | Fermeture | -1 à cpter 15/4/2018 |
| | | Cadre d'emplois des attaché(e)s | Création | +1 |
| Vie quotidienne – Direction proximité citoyenneté | Responsable EPM et état civil | Rédacteur(rice) | Fermeture | -1 à cpter 1/9/2018 |
| | | Cadre d'emplois des attaché(e)s | Création | +1 |
| Vie quotidienne – Direction proximité citoyenneté | Assistant(e) administratif(ve) chargé(e) d'accueil | Adjoint(e) technique principal(e) 1ère classe | Fermeture | - 1 |
| | Officier d'état civil coordonnateur | Cadre d'emplois des rédacteur(rice)s | Création | + 1 |
| TOTAL | | | | 0 |

La mise en œuvre des mobilités internes nécessite de procéder aux ajustements suivants :

| Pôle/Direction | Emploi | Grade | Observations | Nombre de postes |
|------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------|-------------------------------------------------------|--------------|------------------|
| Ressources internes – Direction bâtiments logistique | Agent(e) de propreté | Adjoint technique | Fermeture | - 1 |
| | Agent(e) polyvalent(e) de maintenance | Adjoint technique | Création | + 1 |
| Aménagement et développement territorial – Direction développement arts et culture | Assistant(e) administratif(ve) | Adjoint(e) administratif(ve) principal(e) 1ère classe | Fermeture | - 1 |
| | | Adjoint(e) technique principal(e) 1ère classe | Création | + 1 |
| TOTAL | | | | 0 |

| Pôle/Direction | Emploi | Grade | Observations | Nombre de postes |
|----------------|--------|-------|--------------|------------------|
| | | | | |

Afin de procéder à l'affectation définitive d'un agent en repositionnement professionnel, il vous est proposé de réaliser l'ajustement suivant :

| Pôle/Direction | Emploi | Grade | Observations | Nombre de postes |
|------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------|-----------------------------------------------------|--------------|------------------|
| Ressources internes – Direction bâtiments logistique | Couvreur | Adjoint(e) technique principal(e) 2ème classe | Fermeture | -1 |
| Attractivité et développement territorial – Direction des sports | Gestionnaire équipements sportifs | Adjoint(e) technique principal(e) 2ème classe | Création | +1 |
| TOTAL | | | | 0 |

La réorganisation de la propreté des locaux conduit aujourd'hui à supprimer les postes devenus vacants, suite au redéploiement d'une partie du personnel dans d'autres services de la collectivité et à plusieurs départs à la retraite :

| Pôle/Direction | Emploi | Grade | Observations | Nombre de postes |
|------------------------------------------------------------|-------------------------|--------------------------------------------------|--------------|------------------|
| Ressources internes – Direction bâtiments logistique | Agent(e) de propreté | Adjoint(e) technique | Fermeture | -2 |
| | | Adjoint(e) technique principal(e) 2ème classe | Fermeture | -3 |
| | | Adjoint(e) technique principal(e) 1ère classe | Fermeture | -1 |
| TOTAL | | | | -6 |

Le comité technique, à l'occasion de sa séance du 9 mars 2018 a rendu un avis favorable sur les ajustements du tableau des effectifs envisagés par la présente délibération.

Au regard des éléments exposés, il vous est proposé :

- de procéder aux suppressions et aux créations de postes ci-dessus qui ont été soumises à l'avis du comité technique ;
- d'autoriser, conformément aux dispositions de l'article 3-3 2° de la loi 84-53 du 26/1/84 modifiée, dans le cas où aucun candidat fonctionnaire ne répondrait aux profils de postes proposés après déclaration de vacance de poste, le recrutement de contractuels sur un grade d'attaché territorial (grille indiciaire allant de l'indice brut 434 à l'indice brut 810) possédant le niveau de diplôme requis ou l'expérience professionnelle équivalente pour occuper les fonctions de :
 - chargé(e) de communication interne à la direction de la communication,
 - responsable des EPM et de l'état civil à la direction de la proximité et de la citoyenneté ;
- d'autoriser, conformément aux dispositions de l'article 3-2 de la loi 84-53 du 26/1/84 modifiée, dans le cas où aucun candidat fonctionnaire ne répondrait au profil de poste proposé après déclaration de vacance de poste, le recrutement d'un contractuel, sur un grade de rédacteur territorial (grille indiciaire

allant de l'indice brut 366 à l'indice brut 591) possédant le niveau de diplôme requis ou l'expérience professionnelle équivalente pour occuper les fonctions d'officier d'état civil, coordonnateur de secteur à la direction de la proximité et de la citoyenneté ;

- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer les contrats de recrutement,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à prendre toutes les mesures nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Les crédits nécessaires et inhérents à la mise en œuvre de la présente délibération sont inscrits au budget principal de la ville.

Après en avoir délibéré, le Conseil, à la majorité, adopte la proposition du rapporteur.

8 abstention(s) : M. Kader BOUAZZA, M. Jean-Paul PAIN, M. Jacky BOUCHAUD, Mme Brigitte RICCI, M. Philippe LAVAUD, Mme Catherine PEREZ, Mme Françoise COUTANT, M. Frédéric SARDIN,

Fait et délibéré au Conseil Municipal
ledit jour

27 mars 2018

Pour extrait conforme,
P/Le Maire,
l'Adjoint



Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le Tribunal administratif de Poitiers peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération du Conseil municipal pendant un délai de 2 mois commençant à courir à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :

- à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale,
- 2 mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale.